

## DIAGNOSTIC IMMOBILIER - PLOMB SANS ET AVEC MENTION - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation dans sa partie théorique en E-Learning tutoré et pratique en présentiel, permet de se présenter à l'examen de Certification de Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des 'Constats de risque d'exposition au plomb (sans mention / CREP) et les diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures' et des 'contrôles après travaux en présence de plomb' (avec mention / DRIPP)

### Objectifs opérationnels

- Appliquer les méthodes de mesurage pour réaliser l'analyse des peintures par appareil portable à fluorescence X
- Appliquer le protocole CREP décrit par l'arrêté du 19 août 2011
- Réaliser des prélèvements d'écaillés de revêtements susceptibles de contenir du plomb
- Formuler des préconisations de travaux adaptées aux types de dégradations observées
- Réaliser un prélèvement de poussières au sol
- Appliquer le protocole DRIPP décrit par l'arrêté du 12 mai 2009

### Public Concerné

Candidats/Candidates à la certification de Diagnostiqueur technique immobilier "Domaine plomb sans mention et avec mention"

### Durée

**42.00** Heures                      **6** Jours

### Prérequis

Pour suivre la formation et se présenter à l'examen de certification de Diagnostiqueur dans le domaine Plomb "avec mention", le candidat doit apporter la preuve :

- Soit, d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou équivalence, dans les domaines des techniques du bâtiment
- Soit, d'un niveau d'étude Bac +2 (à minima) dans le domaine des techniques du bâti ou d'un titre professionnel équivalent
- Soit, d'une expérience exigée par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable
- Soit, de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

Le passage de l'examen du domaine Plomb avec mention est conditionné par l'obtention de la certification Plomb sans mention)

### Parcours pédagogique

#### FORMATION THEORIQUE E-LEARNING

DUREE 28 HEURES

#### STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT

##### Les bases du bâtiment

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre

- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

**DOMAINE PLOMB SANS MENTION**  
**Constat de risque d'exposition au plomb / CREP**

**Les caractéristiques d'un bâtiment relatives au plomb**

- Les caractéristiques d'un bâtiment :
  - Les différentes structures
  - Les principaux systèmes constructifs
  - La terminologie technique tous corps d'état
  - La terminologie juridique du bâtiment

**L'historique de l'utilisation du plomb**

- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation
- Les techniques d'utilisation du plomb
- L'utilisation du plomb dans les peintures

**La réglementation du plomb dans les peintures**

- L'historique de la réglementation de l'utilisation du plomb dans les peintures
- L'interdiction de certains composés du plomb dans les peintures

**Le plomb dans les peintures**

- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures
- Formule chimique sous lesquelles le plomb a été utilisé
- Propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés
- Distinction entre plomb total et plomb acido-acide
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb

**L'exposition des personnes au plomb**

- Les situations et les mécanismes exposant les personnes au plomb dans l'habitation et notamment les enfants

**Les conséquences de l'exposition au plomb**

- Les conséquences sur la santé de l'exposition au plomb

**La réglementation des risques d'exposition au plomb**

- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb

**Les acteurs de la prévention des risques**

- Le rôle et les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation

**Les méthodes de repérage**

- Les normes et les méthodes de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique

**Les dégradations du bâti**

- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb

**DOMAINE PLOMB AVEC MENTION**

**Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb / DRIPP**

**Les intervenants du saturnisme infantile**

- Les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre des mesures d'urgence contre le saturnisme infantile
- La procédure d'urgence en cas de saturnisme infantile

**Le prélèvement d'écaillies**

- Les prélèvements d'écaillies de revêtements susceptibles de contenir du plomb
- Les prélèvements d'écaillies

**Les dégradations possibles**

- Le repérage et la qualification des différentes dégradations possibles
- La terminologie du repérage
- L'état de conservation

**Les préconisations de travaux**

- Les préconisations de travaux adaptés aux types de dégradations observées

**Les prélèvements de poussières au sol**

- Le prélèvement de poussière au sol

**Le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures**

- Le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2021 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures
- Le rapport suite au diagnostic

**FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL**

DUREE 14 HEURES

**DOMAINE PLOMB SANS MENTION**

**Constat de risque d'exposition au plomb / CREP**

**Réalisation du repérage de présence de plomb**

**Identification des risques liés à son activité**

- Le rôle du PCR
- L'utilisation de l'appareil à fluorescence x

**Préparation de la mission**

- Identification des locaux et des zones
- Identification des revêtements
- Identification des unités de diagnostic

**Réalisation des mesures à l'aide d'un appareil à fluorescence x**

- Calibrage de l'appareil à fluorescence x
- Mise en œuvre de la stratégie de mesurage

**Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb**

- Description du niveau de dégradation pour chaque unité de diagnostic

**Rédaction du rapport**

- Circonstances et champ de la mission
- Conclusions du rapport
- Croquis et liste détaillée des locaux visités et non visités
- Tableau récapitulatif des résultats des mesures

**DOMAINE PLOMB AVEC MENTION**

**Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb / DRIPP**

**Préparation de la mission DRIPP**

- Identification des zones concernées par les travaux
- Inspection des locaux dans lesquels les travaux ont été prescrits

**Réalisation d'un prélèvement de poussière au sol**

- Identification des surfaces à prélever
- Application du protocole pour le prélèvement des poussières au sol par essuyage

**Application du protocole DRIPP**

- Observation de l'état de tous les revêtements des locaux objets du diagnostic
- Réalisation de mesures de la concentration en plomb de tous les revêtements présentant des dégradations
- Etablissement d'un rapport à l'issue du diagnostic

**PREPARATION AUX EXAMENS DES CERTIFICATIONS**

- Se préparer à l'examen de certification
- S'exercer dans les conditions de l'épreuve écrite
- S'exercer à la rédaction d'un rapport dans les conditions de l'examen

**Méthodes et moyens pédagogiques**

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil Blended-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle et présentielle de sa formation.

### **FORMATION THEORIQUE EN E-LEARNING**

#### **> METHODES PEDAGOGIQUES**

• Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés, des vidéos de situations professionnelles en réalité virtuelle 360°.

Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

Des activités pédagogiques sont attendues en vue de leur correction par le formateur.

#### **> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

• Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation pratique.

#### **Accompagnement de l'apprenant(e)**

• L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

• Le parcours est ponctué de points de rencontre réalisés en classe virtuelle synchrone à des dates fixées en amont par groupes d'apprenants auprès du Formateur/Formatrice afin d'aborder les éléments sensibles analysés par le E-tuteur.

Les apprenants/apprenantes reçoivent par mail une invitation individuelle de connexion à la classe virtuelle.

#### **Assistance technique**

• En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

• Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

#### **> RESSOURCES PEDAGOGIQUES**

• Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

### **FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL**

#### **> METHODES PEDAGOGIQUES**

• Le parcours d'apprentissage prévoit des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration d'un rapport détaillé matérialisant les contrôles effectués ainsi que les conclusions apportées.

#### **> MOYENS TECHNIQUES**

• La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.

• La formation en présentiel se déroule dans un " logement école" spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

## **■ Qualification Intervenant(e)(s)**

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

## **■ Méthodes et modalités d'évaluation**

#### **> EVALUATION DES ACQUIS**

- Théorie E-Learning : réalisée à partir de questions aléatoires à choix multiples sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.
- Pratique en présentiel : réalisée par des exercices basés sur le programme des examens défini dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

#### **> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT**

• Est réalisée en ligne à la fin de la partie théorie en E-Learning et pratique en présentiel. Elle mesure l'organisation et les conditions de la formation, les qualités des intervenants ainsi que les méthodes pédagogiques employées.

## **■ Modalités d'Accessibilité**

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**